OCTOBRE 2021

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA Police

MOTOCYCLISTES CRS
UMZ/DUMZ

POLICE NATIONALE CRS

19 octobre 2021

Une délégation UNSA Police composée de Jean-Paul NASCIMENTO, secrétaire national CRS, Christophe COUMEL, délégué national motocycliste, et Olivier Reynaud, Motocycliste, Délégué Zonal CRS Sud Est, a été reçue à la Direction Centrale des CRS par Mme REGNAULT DUBOIS, Directrice Centrale des CRS, Mme GANTIER, Sous-directrice du Soutien Opérationnel, Mr DUMINY, Chef d'Etat Major, M. JEULAND, Sous-directeur des ressources humaines, M. JEAN, Sous-directeur de l'Inspection Technique et M. Cyrille NOBLET, Sous-directeur Adjoint des Missions

EMPLOI
NOTE DE BASE DP
OPJ
HEBERGEMENT
MATÉRIELS
AVANCEMENT
PRIME DE METIER
LOI ANTI RODÉO

1. Emploi

A. Emploi National:

L'UNSA Police demande que le planning national bimestriel de niveau 3 à l'initiative des directions centrales bascule sur un planning trimestriel et que cette projection soit transmise un mois à l'avance aux zones ce qui permettrait aux UMZ de planifier les OCSR zonales de niveau 2 en connaissance des périodes et des effectifs disponibles.

La Directrice et le S/DA des missions valident notre demande.

L'UNSA Police rappelle que les Motocyclistes des UMZ/DUMZ ont une compétence Nationale.

A ce titre, l'UNSA Police souhaite que les Motocyclistes CRS occupent une place plus importante et soient engagés prioritairement sur les manifestations nationales, internationales, sommets, VO et grands évènements car depuis un certain temps, nos effectifs jouent les bouche-trous.

Exemple récurrent des DZSP qui ne disposent pas de suffisamment d'effectifs dans leurs rangs et demandent l'engagement des Motocyclistes CRS à la dernière minute.

B. Emploi Zonal:

L' UNSA Police demande:

- **Une projection d'un calendrier d'emploi trimestriel zonal de niveau 2.**
- **Un emploi en Zone Gendarmerie plus conséquent sur les axes accidentogènes conformément à l'instruction Ministérielle du 26 janvier 2007 sur l'emploi des UMZ dans la lutte contre l'insécurité routière en ZGN afin de répondre positivement aux demandes Préfectorales.**
- **La généralisation des OCSR de 10 jours permettant de couvrir la semaine et le weekend, format plus opportun car les OCSR de 4 à 6 jours incluant les trajets aller et retour sont trop courtes pour répondre efficacement à la demande sauf pour les petites circonscriptions.**

Pour l'UNSA Police, il est important et nécessaire d'alterner les OCSR courtes avec des opérations plus longues, pour rendre plus performant ce nouveau schéma d'emploi et répondre efficacement à l'objectif opérationnel recherché.

- **plus d'autonomie d'emploi car encore à ce jour nous sommes sous la coupelle des DDSP.**
- **l'arrêt de l'emploi à la carte et à la disposition des DDSP en semaine et sur R/RH**

L'UNSA Police rappelle que nos forces ne sont pas au service des DDSP ou des EDSR Gendarmerie mais en renfort !!! Exemple récurent de DDSP qui laissent leurs effectifs motocyclistes en repos notamment le samedi pour employer les Motocyclistes des DUMZ.

Enfin, nous ne manquerons pas de prendre connaissance avec la plus grande attention du bilan qui sera rédigé au 31 décembre 2021 conformément à la note 210121 du 25 janvier 2021.

Nous ne doutons pas que le bilan chiffré sera excellent grâce à la faculté d'adaptation et à l'investissement de nos motocyclistes CRS mais au-delà des chiffres, il sera intéressant d'étudier les retours des autorités préfectorales quant à la suite donnée à leurs demandes.

C. CARTOGRAPHIE OPJ MOTOCYCLISTES CRS:

L'UNSA Police suite à une étude minutieuse de la nouvelle réforme des voix d'avancements via le décret n°2021-777 et l'arrêté du 17 juin 2021 publiés au JO n°141 cartographiant les postes OPJ, a exposé à Madame la Directrice Centrale des CRS les multiples intérêts de la présence d'OPJ au sein des DUMZ sur l'ensemble des missions motocyclistes qui leur sont confiées. En 2023, 148 nouveaux postes OPJ seront cartographiés au sein des CRS et une attention particulière devrait être portée pour les DUMZ.

Nous resterons vigilants ...

D. NOTE DE BASE

« Gestion financière des déplacements collectifs »

En février 2018, l'UNSA Police a été la seule organisation syndicale à obtenir une grande avancée pour les motocyclistes des DUMZ sur leur position administrative par l'application de la position DP conformément à la Circulaire SN/PER/STA N°9.540 du 31/10/1961.

Pour mémoire, si au cours d'une même journée, les Motocyclistes remplissent les conditions cumulatives d'attribution de l'IJAT, pour une mission autonome OCS, OCSR PNSR, PSQ ... ou en rattachement à une USG pour une mission commune, indifféremment du nombre d'effectifs engagés au départ de leurs résidences administratives, les Motocyclistes seront positionnés en DP, sur leur trajet et sur le site d'emploi, dès leur départ et jusqu'à leur retour sur leurs résidences administratives.

Dans la continuité, l'UNSA Police demande l'abrogation et la récriture de la note de base PN/DCCRS/ IT N°111373 du 3 mai 2011 relative à la gestion financière des effectifs des UMZ pour entériner officiellement notre intervention de 2018.

La DCCRS nous confirme que l'abrogation et la récriture de la note feront partie du prochain chantier d'actualisation des notes de référence.

E. HEBERGEMENT:

L'UNSA Police demande que soit privilégiée la sécurité des collègues et non les lignes budgétaires.

Les déplacements sont établis en privilégiant l'hébergement en casernement pour limiter les coûts, ce que l'UNSA Police peut entendre mais sous certaines conditions.

Lorsqu'une zone, favorise 45 minutes à 1 heure de trajet, ou parfois plus, entre le lieu d'emploi et le lieu d'hébergement, représentant près de 2 heures de trajet aller retour par vacation, l'UNSA Police s'interroge sur l'efficience d'emploi et l'engagement des motocyclistes sur ces missions mais surtout sur la sécurité des fonctionnaires lors des liaisons notamment avec des fins de services à 1 heure du matin et en occultant les dangers inhérents aux conditions climatiques.

F.MATERIELS:

<u>Parc Roulant</u>:

L'UNSA Police prône une attention particulière du PRA, Plan de Renouvellement des Véhicules des DUMZ afin de répondre aux critères fondamentaux de capacité de chargement, d'engagement opérationnel et de motorisation.

Pour l'UNSA Police, la note du parc de référence des DUMZ doit faire l'objet d'une réécriture.

Le nombre des motocyclettes demeure insuffisant sur un nombre non négligeable de détachements.
Pour l'UNSA POLICE, le parc deux roues doit représenter 2/3 de l'effectif de référence avec un volet de 1 moto supplémentaire pour palier dans un premier temps à la maintenance et à l'entretien du parc, et dans un deuxième temps aux motos accidentées ou en panne ...
La moto banalisée doit faire partie du parc de référence du détachement et sa doctrine d'emploi doit également évoluer pour s'adapter à la délinquance routière.

L'UNSA Police propose des véhicules type break car ils disposent d'un volume de coffre adapté pour les déplacements et des véhicules type monospace avec portes arrières coulissantes permettant aux motocyclistes sur les missions sensibles et confidentielles, d'évoluer et de sortir des véhicules en toute sécurité.

Les véhicules banalisés doivent également faire partie intégrante du parc des DUMZ.
L'achat de véhicules banalisés doit être privilégié pour les raisons précédemment développées.

Certains véhicules sous motorisés et trop exigus actuellement en dotation comme la Seat Leon essence 1200cm3 ne sont pas adaptés à nos missions.

YAMAHA MT07/

Les Yamaha MT07 sont adaptées aux jeunes permis ou permis A2, mais en aucun cas aux motocyclistes de la Police Nationale.

Points négatifs :
- **Puissance et cylindrée insuffisantes**
- **Deux roues sous motorisées pour les motocyclistes CRS avec leur mobilité nationale**
- **Inadaptées aux multiples missions au quotidien**
- **Agrément de conduite : régression importante en terme de confort**
- **Protection quasi inexistante**
- **Absence de pré-équipement radio - volume des valises trop petit**
- **Transmission par chaine nécessitant un surcoût d'entretien comparativement au cardan.**

La DCCRS nous confirme avoir pris en compte notre demande.

Des BMW 1250RT seront la norme

Etui civil / Etui mi-cuisse/

L'UNSA Police souhaite connaître l'avancée de ces deux dotations.

En préambule et pour information, le télégramme de recensement pour l'étui SIG à port discret date du 25 juin 2018.
A ce jour, soit un peu plus de 3 ans après, certains services au sein de la Direction Centrale des CRS n'en sont toujours pas dotés.
Concernant l'étui mi-cuisse, un premier télégramme DGPN a été diffusé le 21 décembre 2020 repris par un télégramme DCCRS en date du 11 janvier 2021.

Nous avons effectué le recensement des besoins « Etuis à port discret et mi cuisse »
Etuis à port discret.
Pour mémoire et précision - 2 types d'étuis -
Etuis INSIDE droit ou gauche
Etuis BAC droit ou gauche

Dotations non effectuées sur les UMZ Sud, Sud Est, Nord, SMA CARAA et CANIF
50 % des services motorisés ne sont toujours pas dotés!

Selon nos sources, une erreur aurait été commise sur le modèle dans les commandes.

Etuis mi cuisse/

Les UMZ Sud, Sud Est, Est, SMA CARAA, SMA Provence et CANIF ne sont toujours pas dotées et n'ont aucune nouvelle.
50 % des services motorisés ne sont toujours pas dotés!

Nous demandons que les motocyclistes CRS soient rapidement dotés des étuis à port discret et des étuis mi cuisse et pour faire suite à nos multiples demandes qu'un calendrier de déploiement nous soit communiqué bilatéralement dans les prochains jours.

Cette demande rejoint également l'annonce faite par notre Ministre sur la mise en place de la gratuité des transports SNCF pour les forces de l'ordre à compter du 1er janvier 2022 notamment pour le transport de l'arme.

Caméras/

La note 96 de la DCCRS du 22 Septembre 2021 détermine la doctrine d'emploi des caméras piéton et précise en sa page 4 que les motocyclistes portant le blouson intégrant l'airbag ne peuvent prétendre au port de la caméra pour des raisons de sécurité. En fin de paragraphe la note stipule qu'il est nécessaire d'avoir recours à un autre mode de fixation.

L'UNSA Police demande quel mode de fixation a été retenu par la DCCRS et à quelle date les caméras seront déployées dans ces services.

La DCRRS attend les instructions de la DGPN en corrélation avec le SAELMI pour la suite donnée.

Pistolet à Impulsion Electrique Taser

L'UNSA Police demande la dotation du Pistolet à Impulsion Electrique Taser pour les motocyclistes CRS des DUMZ et des SMA, à hauteur de 1 par binôme.

Pour l'UNSA Police, ce matériel représente le moyen intermédiaire de défense complémentaire au BTD pour ces spécialistes autonomes dans leurs missions et revêt de multiples avantages.

La Direction Centrale des CRS nous confie avoir une attention particulière à notre demande

Ecussons Motocyclistes CRS:

Nous remercions la Directrice d'avoir donné son accord pour la validation et la confection de l'écusson. Nous soulignerons simplement et humblement que notre projet était plus moderne en termes d'image.

AVANCEMENTS CHEFS ET MAJORS 2022:

L'UNSA Police demande la suppression de l'effectif de référence pour les BC pour l'ensemble des services de la DCCRS pour répondre positivement à la dynamique de la résorption des viviers annoncée par le Président de la République lors des conclusions du Beauvau de la Sécurité mais également qu'un deuxième poste de majors soit ouvert sur les DUMZ ou les chefs disposent des plus anciens examens RAEP en raison du doublement des postes ouverts à la promotion au sein de la Direction Centrale des CRS en 2022 également lié aux annonces du Président de la République.
Un poste de MEEX pourrait alors être référencé sur les détachements.

Cette réforme permettrait :
- aux motocyclistes des DUMZ de valider un examen obtenu depuis de longues années.
- à la DCCRS de ne pas perdre des motocyclistes, contraints de quitter leur spécialité pour pouvoir prétendre à un avancement sans, très souvent, pouvoir revenir dans leur service d'origine.
Dans le même registre nous demandons le retour valises sur leur service d'origine de l'ensemble des motocyclistes partis prendre leur avancement.

PRIME DE METIER:

En préambule, l'UNSA Police a une pensée particulière pour nos collègues Freddy, Bertrand et bien d'autres qui nous ont quitté malheureusement trop tôt suite à des accidents en service.

L'UNSA Police demande une prime de métier depuis plus de dix ans pour les Motocyclistes de la Police Nationale, plus précisément depuis 2008.

Pour l'UNSA Police, la reconnaissance de la spécialité motocycliste est acquise depuis le 06 juillet 2008 et de manière pérenne, par la Certification Professionnelle du Métier de Motocycliste de la Sécurité Intérieure.

En raison de la dangerosité et de la pénibilité liées à cette spécialité dont les effectifs paient malheureusement trop souvent un lourd tribut, nous demandons pour tous les motocyclistes de la Police Nationale la création d'une prime de métier équivalente à l'allocation de maîtrise.

Nous vous demandons de vous associer à notre démarche afin de redonner un attrait au métier et de valoriser cette spécialité.

LOI ANTI RODEO:

L'UNSA Police demande le positionnement de la DCCRS sur la prise en charge des véhicules auteurs de rodéos et refus d'obtempérer.
La DCCRS nous précise que la sécurité des fonctionnaires demeure la priorité.

La prise en charge des véhicules, à distance et dans des conditions optimales de sécurité pour les fonctionnaires et autrui aura pour but la collecte d'informations pour la judiciarisation postérieure de l'infraction par les services enquêteurs avec la mise en place de différentes actions pour enrayer ce fléau.

Afin d'actualiser un parc vieillissant des différents moyens de contrôle au sein des DUMZ, l'UNSA Police souhaite que le bureau des moyens de la DCCRS apporte une attention particulière à la demande de moyens suivante:

- 2 opacimètres par DUMZ
- 1 sonomètre par DUMZ
- 2 radars laser TruSpeed par DUMZ
- 1 éthylomètre embarqué portatif type SAFIR
- des directives claires sur la prise en charge des étalonnages et des réparations sur le budget DZ.

COMPENSATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES/ HS/HR Evolution du texte pour les OCSR en DP:

Pour faire suite à nos multiples sollicitations et aux précédentes réponses de la Direction Centrale des CRS sur la compensation et les modalités d'indemnisation des heures supplémentaires entre les missions de police routière et les missions ponctuelles collectives, l'UNSA Police considère que la Note PN/CRS/I/1/N°326 du 14 décembre 1978 du Service Intérieur des CRS est discriminatoire.
Les heures supplémentaires effectuées lors des missions de police routière en déplacement ne doivent plus être exclusivement compensées mais indemnisées.
La DCCRS n'étant pas seule décisionnaire sur cette demande, l'UNSA Police a d'ores et déjà saisi les différentes autorités compétentes.

L'UNSA Police souhaite
BON COURAGE à nos Spécialistes Motocyclistes CRS

UMZ CRS NORD — U.M.Z. C.R.S. EST — U.M.Z. C.R.S. SUD EST — UMZ CRS SUD — UMZ CRS OUEST — UNITE MOTOCYCLISTE ZONALE CRS SUD OUEST

NOS VALEURS :

TRAVAIL, TÉCHNICITÉ, PERSÉVÉRANCE ET LOYAUTÉ ENVERS NOS MANDANTS SANS MENSONGE NI DÉMAGOGIE.